

NUMERO : 2026-101
DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-1,

Vu le code de la commande publique et notamment l'article R2122-7,

Vu la délibération n° 2026-033, du Conseil municipal du 29 mars 2026, reçue en sous-préfecture le 30 mars 2026, portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu la proposition de « l'Orchestre national d'Île-de-France », sis 19, rue des Écoles – 94140 Alfortville, ayant pour objet, la prise en charge, par contrat de cession des droits d'exploitation, d'un concert de la saison culturelle 2025-2026 en date du 12 avril 2026,

Considérant les orientations de la Ville de Sarcelles dans le domaine de la politique culturelle,

Considérant plus spécifiquement sa volonté de développement de la Culture et son souci d'accessibilité à un public le plus large possible,

Considérant la nécessité de présenter des concerts et des rencontres de qualité répondant aux attentes des Sarcellois,

Décide :

Article 1 : de conclure un contrat avec « l'Orchestre national d'Île-de-France », sis 19, rue des Écoles – 94140 Alfortville, ayant pour objet un concert de la saison culturelle en date du 12 avril 2026, pour un montant HT de 4 500 € +TVA 247,50 € soit un total de 4 747,50 € TTC, et d'autoriser la signature dudit contrat et de toute pièce annexe idoine.

Article 2 : que la dépense sera imputée sur le budget communal.

Fait à Sarcelles, le 21 avril 2026.



Le Maire,
Bassi KONATE

La présente peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif, sis 2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 CERGY-PONTOISE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de son affichage.